

Conseil de quartier Barnufles-Cœur de ville

Compte rendu du conseil de quartier

Mercredi 13 mars 2024

Ordre du jour

- Etat d'avancement des projets issus des budgets participatifs
- Les sollicitations en cours
- L'avenir de la place Rouge
- Tout savoir sur les nouveaux squares de la Ville
- Vote sur la date de la fête de quartier
- Les questions des habitants relatives à leur vie de quartier

Votre bureau de quartier

Les représentants du Conseil de quartier ont créé un courriel pour recueillir et centraliser les demandes des habitants : bureauquartierBCV@gmail.com. Les membres des bureaux de quartier sont les administrateurs de cette boîte mail.

Etat d'avancement des projets issus des budgets participatifs

Projet 1 : Embellir le rond-point au croisement de l'avenue Fontainebleau/E. Thomas

Anissa Azzoug, Elue chargée de la culture, de l'égalité des droits des femmes, chargée du quartier Barnufles-Cœur de Ville : Il y a deux projets pour le rond-point au croisement de l'avenue Fontainebleau et de l'avenue Eugène-Thomas : une volonté de végétalisation et une volonté d'embellissement avec une œuvre d'art.

Pour ce qui est de la végétalisation, les plantations ont été réalisées le 15 février 2024.

Le projet avec une œuvre d'art intègre l'ancienne horloge Géo. On est en attente du retour du Conseil départemental car le rond-point est situé sur une route départementale. Se pose également des questions de contraintes techniques, nous attendons une l'étude de faisabilité au regard du poids de l'installation d'une telle œuvre.

Réponse du service action culturelle : L'horloge Géo est un emblème de la ville, le but est de restaurer les quatre aiguilles restantes pour les intégrer dans une œuvre aboutie. Au mois de juin, un jury composé des membres du Conseil de quartier se tiendra afin de choisir l'œuvre qui sera réalisée parmi les différentes propositions. Puis entre l'été et la fin de l'année les artistes réaliseront l'œuvre avant son installation sur l'espace public.

Habitant : Concernant le projet sur l'horloge Géo, si cette horloge est installée avenue de Fontainebleau que va-t-on mettre à l'entrée Sud de la ville ?

Anissa Azzoug : Sauf erreur de ma part, aucun projet pensé pendant cette mandature n'a prévu une installation au Sud de la Ville.

Projet 2 : L'installation de jardinières sur le mobilier urbain des principales rues du cœur de ville

Membre du bureau de quartier : Une balade urbaine a permis d'identifier des points d'emplacement sur la place Victor-Hugo, rue Jean-Monet et au début de l'avenue de Fontainebleau. Se pose la question du coût puisque le montant prévisionnel était de 60 000 € contre les 26 560 € réalisés.

Réponse des services techniques : Les montants sont exacts, c'est le prix total et définitif. Le coût prévisionnel de 60 000€ était à diviser par 2 car ce projet concerne 2 quartiers. Une commande groupée a été faite. Le prix total étant aux environs de 75 000 €. Les montants comprennent les bacs, les végétaux et une prestation d'accompagnement à l'entretien (arrosage pendant un an sur la période de jeunes pousses).

Question d'un habitant : Les plantes vont-elles supporter les grosses chaleurs ?

Réponse des services techniques : Les végétaux sont soumis à une forte pression climatique et à une forte pollution, il n'y a pas de garantie, bien que le fournisseur soit un professionnel. Des végétaux résistants aux contraintes urbaines ont été choisis. Des récupérateurs d'eau sont prévus sur la toiture de l'Ecole Suzanne-Buisson, qui avoisine les 600 litres, ce qui permettra d'installer un système de serre. C'est une cuve qui est dédiée à l'exploitation dite maraîchère.

- **Projet 3 : Dessiner sur les murs de la ville**

Bureau de quartier : Un repérage a été fait pour identifier des lieux où pourraient être réalisés la fresque. Les escaliers avenue Charles-Gide ont été retenus pour une première fresque. Nous souhaitons privilégier une artiste contemporaine, si possible Kremlinoise. Deux artistes sont éligibles. La réalisation se fera en septembre.

Anissa Azzoug : La phase préparatoire a été longue car il y a des murs qui appartiennent à la ville et d'autres qui sont privés. Le service culture a présenté un panel de murs disponibles.

Réponse du service action culturelle : Il y a d'abord une phase opérationnelle : un accord des parties, puis le choix de l'artiste puis la validation du visuel définitif. Un dossier doit par la suite être rempli auprès de l'Architecte des bâtiments de France.

Question d'un habitant : On parle d'égalité, pourquoi ne pas choisir le meilleur projet et pas forcément une artiste féminine.

Véronique Gestin, élue chargée de la Ville vivante, de l'attractivité économique et commerciale, et des entreprises solidaires : C'est un choix politique car toutes les fresques de la Ville ont été réalisées par des hommes.

Bureau de quartier : Est-il possible de faire une balade urbaine pour identifier ce qui n'appartient pas au privé concernant la seconde fresque et de faire intervenir la brigade anti-tag ?

Anissa Azzoug : C'est envisageable sous réserve de la compétence de la brigade anti-tag qui ne peut intervenir que sur l'espace public ou sur l'espace privé à la demande des habitants et/ou du bailleur et/ou du syndic de copropriété moyennant la signature d'une décharge.

- **Projet 4 : Connaître les rues de votre quartier**

Anissa Azzoug : Les conseils de quartier ont fait remarquer qu'il faudrait harmoniser les plaques de la ville, certaines étant assez usées.

Question d'un habitant : Les rues où seront installées les plaques sont-elles été identifiées ? Il faudrait prévoir des plaques pour les écoles également.

Mme. AZZOUG : C'est une bonne idée après il faut voir si cela rentre dans le budget.

Question d'un habitant : Un seul projet a été déposé pour le budget participatif 2024, peut-on utiliser l'argent restant en réalisant les projets déposés pour le budget 2022/2023 ?

Anissa Azzoug : On fera le point au prochain Conseil de quartier pour établir ce qu'il reste suite à la réalisation des différents projets.

Les sollicitations en cours

Est-ce qu'il y a des statistiques sur la verbalisation des stationnements gênants ?

Il y a eu 23 000 verbalisations depuis le 1er janvier 2021.

Où en est-on de la mise en œuvre de l'audit propreté ?

Réponse des services techniques : L'audit propreté réalisé l'an passé a donné lieu à un comité technique interservices dont la commande est de proposer et de mettre en œuvre des actions d'amélioration de la qualité de l'espace public. Le site expérimental et prioritaire défini est l'avenue Fontainebleau. Le traitement de la question des containers sur le domaine public est une des actions de ce plan, ainsi qu'une campagne préventive de lutte contre les incivilités au grand public et plus spécifiquement auprès des commerces. Une synthèse de l'audit propreté sera rendue prochainement.

Anissa Azzoug : Nous pourrions présenter cet audit lors du prochain Conseil de quartier de juin.

Place Victor-Hugo face à l'ECAM, il y a un problème de sécurité et de déplacement des malvoyants avec canne électronique. Est-il possible de mettre du marquage au sol ?

Réponse des services techniques : La Ville agit au quotidien pour rénover l'état de la chaussée sur la municipalité bien que cela ne relève pas de la compétence communale, mais de celle de l'EPT. Par ailleurs, il est nécessaire de connaître le cheminement exact qui pose problème afin d'étudier avec l'EPT GOSB la possibilité technique ou non d'installer une bande de guidage. L'installation de bandes de guidage fait partie des éléments du plan d'amélioration des mobilités de la Ville, notamment sur les grands axes piétons de la ville. Cela a été fait ailleurs sur la Ville.

La place Victor-Hugo n'est pas dans le périmètre de l'opération de requalification paysagère. Toutefois, des actions correctives en voiries et déplacements sont envisageables et pourront être identifiées lors de la balade urbaine qui sera programmée sur le sujet : identification des tags (convenue en réunion

publique du 02/03 dernier). S'il s'agissait d'une reprise intégrale du minéral de la place, l'enveloppe est conséquente : environ 200 000 €.

Question sur le plan de mobilité et les pistes cyclables rue Anatole-France ?

Réponse Mobilités-Voirie : Les vélos peuvent emprunter des rues à contre-sens dès lors que la vitesse est limitée à 30Km/h, ce qui est le cas sur l'ensemble du territoire communal, à l'exception de l'avenue de Fontainebleau, depuis le 1er novembre 2023. Les panneaux et les marquages au sol signalant la présence de cyclistes en sens inverse ne sont pas obligatoires.

Monsieur le Maire, Jean-François Delage : Quand on est sur une ville 30 km/h le circuit à vélo en sens inverse est autorisé, c'est ce que dit la loi. Cette restriction à 30km/h sur l'ensemble du territoire de la ville a été approuvée au dernier référendum annuel. Cela ne veut pas dire que ce double sens de circulation automobilistes/vélos soit adapté sur toute la ville. On travaille actuellement sur un schéma de mobilité. On le fait petit à petit par opportunité. Est à l'étude le réaménagement de la rue Séverine. On réfléchit à faire une déviation de la piste cyclable sur l'avenue Fontainebleau qui a été retirée car elle créait des conflits d'usage. Cette déviation permettra un cheminement cyclable sur la rue Leclerc en passant par la rue Danton vers la rue Eugène-Thomas.

On travaille avec l'EPT pour faire un dossier de subvention auprès de la région pour rédiger un plan triennal. On communiquera ces éléments sous le format d'une réunion publique. Ce plan de mobilités concernera l'ensemble de la ville.

Concernant la rue Fontainebleau, il y a là un empiement territorial : l'EPT, la RATP avec le métro, le département. L'idée était d'essayer de faire une piste à double sens dans le sens province → Paris sur la voie de bus protégée. A l'heure actuelle néanmoins, cela nécessite d'élargir la chaussée donc d'empiéter sur des places de stationnements. On étudie les choses à l'échelle du département, ce sera coûteux et problématique à réaliser, d'où le schéma de mobilités à l'étude. L'idée est donc de faire une vélo-rue. Pour une circulation apaisée, on va revoir le carrefour pour les cyclistes.

On réfléchit aussi à comment faire pour que ce ne soit pas une voix de délayage de la départementale 7.

H : Les parkings sur la RD7 sortent rue Danton, s'ils doivent faire tout le tour pour sortir du Kremlin-Bicêtre alors qu'ils sont proches du périphérique...

Jean-François Delage : Nous n'avons pas assez d'informations concernant la rue Danton.

H : Avez-vous des avancés concernant l'avenue Eugène-Thomas ?

Jean-François Delage : J'aimerais que le terre-plein soit retiré car il est peu esthétique.

H : Il y a deux panneaux différents sur l'avenue de Fontainebleau : N7 et RD7.

Jean-François Delage : Nous avons conservé le panneau historique N7 car nous tenons à garder le patrimoine historique de la Ville.

Au Parc Pinel la barre en haut de la structure sur l'espace de la structure araignée est cassée, quand sera-t-elle réparée ?

Réponse des services techniques : Le remplacement est budgété en 2024, les démarches de préparation du dossier de commande publique sont en cours (il faut compter 4 à 5 mois pour toutes les phases du lancement du marché à l'installation).

Les jeux pour enfants du parc de Bicêtre sont abîmés depuis longtemps. Les nounous se plaignent du manque de propreté. Quand sera réparé le trampoline ?

Réponse des services techniques : Le trampoline du parc Bicêtre a été remplacé en fin d'année 2023. Reste un jeu à ressort abîmé dont la réparation est en cours de chiffrage. Sur l'entretien général, des instructions ont été données aux services pour une amélioration de la situation.

Il y a un budget alloué pour le parc avec en prévision le nettoyage des sols souples, des trous qui sont à reboucher et les jeux sont à refaire pour les plus petits. On a choisi un sol souple car ces sols sont réglementés. Le problème c'est qu'ils sont perméables et qu'ils n'aiment pas la chaleur. Ces sols sont sécurisés mais ont des désavantages. Nous allons faire un tour avec les services pour répondre aux urgences et on verra ensuite budgétairement quelles sont les possibilités.

Pour quelle raison la maison individuelle localisée au 24, bis rue Anatole France n'est-elle pas proposée à la location ? Qui en assure actuellement la gestion ?

Réponse des services techniques : Ce pavillon n'appartient pas à la commune mais anciennement au Bailleur VALDEVY et désormais à la COOP HLM KBH. Il était conservé en vue d'aider à la gestion des relogements dans le cadre de l'opération Schuman et/ou de constituer une réserve foncière.

L'avenir de la place Rouge

Véronique Gestin, élue chargée de la Ville vivante, de l'attractivité économique et commerciale, et des entreprises solidaires : Un fonds de commerce a été acquis par la Ville par voie de préemption pour un montant de 400 000 €. La rétrocession se fera à hauteur de l'argent investi par la ville. Ce projet s'inscrit dans notre volonté d'améliorer la qualité des commerces sur la ville. Une attention est portée sur la dimension culturelle du projet car le fonds de commerce est à proximité immédiate de la médiathèque. Un appel à manifestation d'intérêt est paru, les potentiels repreneurs avaient jusqu'au 1^{er} mars pour se faire connaître.

Les critères de sélection étaient les suivants :

- la qualité du projet commercial pour 50 % de la note
- la viabilité économique du projet pour 25%
- la proposition financière pour 25%

Le service commerce est en train d'étudier les propositions des porteurs de projet.

Vous retrouverez de plus amples informations sur le site de la Ville du Kremlin-Bicêtre à cette adresse : <https://www.kremlinbicetre.fr/actualites/appel-a-candidature-retrocession-du-fonds-de-commerce-de-la-place-rouge/>.

Question d'un habitant : Les 400 000 € comprennent-ils une licence IV ?

Véronique Gestin : Non les licences IV sont nominatives elles appartiennent au propriétaire du fonds.

Réponse du service commerce : La Ville peut fournir une licence III qui permet de vendre de l'alcool au moment des repas. Aujourd'hui, la Ville ne peut plus fournir de licence IV lors de l'achat du local.

Question d'un habitant : Connait-on la date de réouverture concernant la Place Rouge ?

Véronique Gestin : Cela nécessite forcément plusieurs mois de travaux. Je ne suis pas en mesure de vous donner une date.

Jean-François Delage : Pour la Place Rouge, il y a un cahier des charges assez complet, il faut une proposition de projet culturel en partenariat avec la médiathèque et le conservatoire. On attend un certain nombre de choses de la part du candidat. Par exemple, on ne souhaite pas de nourriture rapide.

Les boissons chaudes ne sont plus proposées à partir d'une certaine heure, est-ce que cela va être abordé avec le repreneur ?

Jean-François Delage : Oui.

: Il y a des fuites d'eau dans la cave de la Place Rouge

Jean-François Delage : Oui, c'était le cas. Cela a été réglé.

Question d'un habitant : Que s'est-il passé avec le restaurant la Place Rouge ?

Véronique Gestin : On ne sait pas, sa fermeture devait être liée à des problèmes financiers.

Question d'un habitant : Pouvez-vous nous en dire plus concernant le nombre de candidats sérieux pour la Place Rouge ?

Jean-François Delage : Il y a trois dossiers sérieux dont deux qui tiennent vraiment la route.

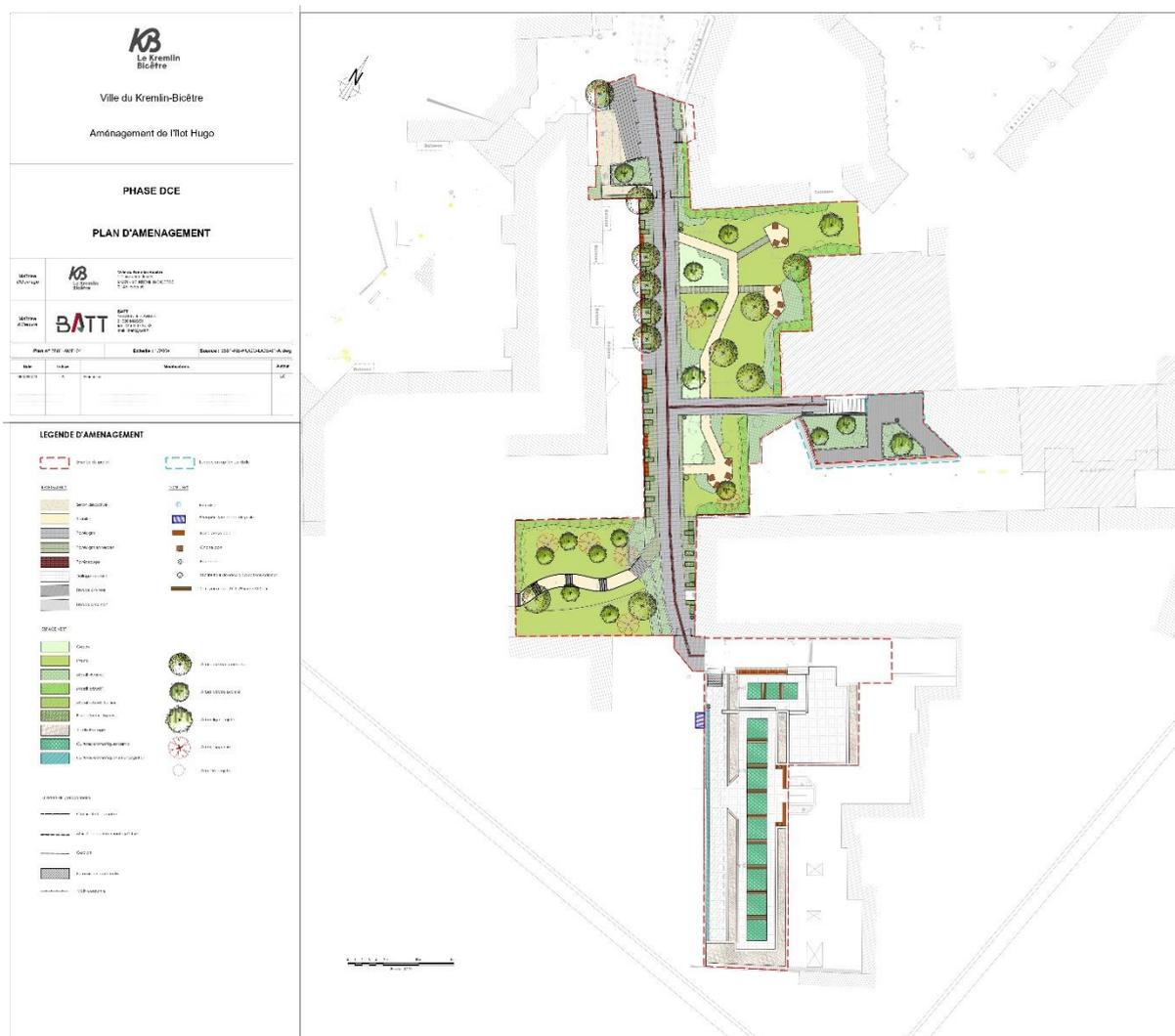
Question d'un habitant : Le dossier sérieux concerne-t-il un commerçant de la ville ?

Jean-François Delage : On ne peut pas divulguer cette information.

[Tout savoir sur les nouveaux squares de la Ville](#)

Service technique : Présentation du plan d'aménagement ci-dessous.

Il s'agit d'un projet paysager qui s'élève à 650 000 €. Nature 2050 nous finance à hauteur de 350 000 €. On va refaire les escaliers sous forme de pavés enherbés. On conserve les arbres présents mais on y ajoute de nouvelles plantations. On refait un cheminement dallé pour permettre les déambulations dans le square, une partie prairie fera l'objet de plantations graminées. Dans la partie verger seront plantés des arbres fruitiers. La partie sur dalle avait vocation à devenir un espace maraîcher de culture mais nous n'avons pas noté un engouement manifeste. Cela deviendra finalement un espace pédagogique pour l'école Suzanne-Buisson. On a enregistré un petit retard. On devait débuter début mars, mais le référé préventif est prévu le 26 mars. Les travaux vont débuter juste après. Il faudra compter trois mois de travaux, les plantations arboricoles se feront à l'automne.



Vous retrouverez toutes les informations sur les grands projets d'aménagements urbains sur le site de la ville : <https://www.kremlinbicetre.fr/a-votre-service/amenagement-urbanisme/concertation/>.

Question d'un habitant : L'escalier qui descend sur le passage 114 va t'il être refait ? Et en bas ?

Jean-François Delage : Oui. Vous aurez les réponses le 23 mars lors du café-débat organisé à ce sujet.

H : L'escalier qui monte vers la copropriété au bout de la place Victor Hugo va-t- il être supprimé ?

Jean-François Delage : Il n'y aura pas de changement à ce niveau.

Vote sur la date de la fête de quartier

Bureau de quartier : On avait choisi deux dates : le 23 ou le 30 mai. Or, il y a un Conseil Municipal le 30 mai donc ce sera le 23 mai. Il n'y a pas eu énormément de monde l'année passée. On souhaiterait faire intervenir des associations comme « Voix et spectacle » dont Maïssa (représentante de quartier) fait partie pour dynamiser l'évènement et faire venir les habitants. La Ville est en charge de la communication de l'évènement mais ne le coordonnera pas. La date du 23 est donc actée. On vous y attend nombreux.

Les questions des habitants relatives leur vie de quartier

H : Qu'allez-vous faire pour le parc Bicêtre, aucune plante n'a été plantée depuis tout ce temps ?

Anissa Azzoug : Le verdissement de la Ville et l'entretien des parcs et squares est dans le plan de charges des services municipaux. Nous pourrions vous présenter lors d'un prochain CDQ les plantations d'essences à venir.

H : Concernant l'installation des plaques sur la ville, elles sont au milieu du trottoir, il faut penser aux non-voyants. Deux personnes sont tombées car elles sont mal installées.

Réponse des services techniques : Concernant, l'axe Eugène-Thomas, on a défini avec les malvoyants, le jour où les entreprises sont venues, comment implanter les bandes de guidage, pour s'assurer qu'il n'y ait pas de décalage. On a fait revenir ces 5 personnes non voyantes pour s'assurer que les entreprises fassent précisément ce que ces personnes souhaitaient.

Question d'un habitant : Rue Danton il y a des problèmes de crottes de chien à proximité du caniparc, y-a-t'il des amendes ? Pourquoi ne pas mettre en place une brigade canine sur le Kremlin-Bicêtre ?

Jean-François Delage : On peut essayer de déplacer les distributeurs à des endroits plus pertinents. Il faut être à côté pour verbaliser ce qui n'est pas évident. On a déjà une brigade de l'environnement qui est en charge de ce problème.

Question d'un habitant : Il y a un problème de propreté devant la banque sur l'avenue Eugène-Thomas. De nombreuses personnes s'assoient sur le tableau électrique avenue Eugène-Thomas, la zone derrière ce tableau est très sale, il faudrait trouver une façon d'occuper cet espace, le nettoyer ou autre.

Jean-François Delage : C'est noté, une attention particulière sera portée à cet endroit. On demandera à la banque de prendre des précautions. Nous allons réfléchir à ce problème.

Question d'un habitant : Peut-on faire intervenir la brigade anti-tag au sujet du Bar de l'Aéro Brasserie ?

Jean-François Delage : Si la demande est faite par le propriétaire ou le responsable du lieu oui. La police municipale coordonne les actions de cette brigade.

Question d'un habitant : Il y a des salles qui ne sont pas disponibles à l'école Charles-Péguy pour les activités du CSAKB. Est-ce possible de faire une demande pour que ces activités aient lieu dans une autre école ?

Jean-François Delage : Il faut faire une nouvelle demande directement de la part des associations, adressée au service sport et on regardera si des salles sont disponibles. Cette question se posera d'autant plus qu'est prévue la fermeture du Cossec pour rénovation à partir de septembre 2024. On travaille à trouver de nouveaux lieux pour tous les clubs.

Question d'un habitant : Avez-vous pu interpellier les auteurs des dégradations de la piscine ? Que s'est-il passé ?

Jean-François Delage : Des gens ont lancé des cailloux ce qui a détérioré cinq verrières. La piscine a dû être entièrement vidée. Elle réouvrira au mois de juin selon l'EPT qui en a la gestion.

Question d'un habitant : Qu'est-ce que la ville a prévu de faire pour les personnes à la rue ? Est-il possible de permettre aux personnes sans domicile fixe d'avoir accès aux douches de la piscine ? Il ne faut pas oublier qu'un projet pour soutenir les sans-abris avait été refusé lors d'un vote en Conseil de quartier.

Jean-François Delage : Lors du décès de Laurent tous ses amis étaient partis dans des centres, nous avons fait le tour de la Ville avec les services compétents. On songe à ouvrir un espace à l'espace André-Maigné. Il y a déjà sur la commune la Croix Rouge, le Samu Social, des associations, des maraudes qui passent environ 2 fois par semaine. Tous les sans-domiciles fixes sont identifiés, on connaît leurs habitudes.

Véronique Gestin : De plus, une structure à Ivry avec laquelle la ville a construit un partenariat permet de les accueillir et de les accompagner.

Question d'un habitant : Depuis janvier il y a une obligation légale d'avoir des composteurs, est-il prévu d'en installer dans les rues ?

Jean-François Delage : C'est impossible de mettre des composteurs dans la rue, on courrait à la catastrophe en termes de nuisibles. Il faut joindre l'Etablissement Public Territorial du Grand-Orly qui installe des composteurs et proposer une formation. Il y a des composteurs au parc Pinel et Anne-Sylvestre et dans les jardins partagés.

Question d'un habitant : Concernant la place Victor-Hugo, est-il possible de rendre son revêtement lisse pour ne pas buter ?

Service technique : En cas de trou et de cavité ce n'est pas un souci, on pourra les constater lors d'une visite. Si la demande est de refaire l'ensemble du revêtement Place Victor-Hugo le coût se situe entre 150 000 et 200 000 €, cela peut être vite couteux. Il faudrait alors une planification d'investissement.

Jean-François Delage : Il faut faire un tour sur la place avec les services pour voir comment répondre aux urgences puis on verra comment la rénover.

Question d'un habitant : Qu'en est-il des travaux du conservatoire de l'ECAM ?

Réponse des services techniques : Une convention a été passée avec l'EPT qui gère les murs et les locaux du conservatoire, il prend en charge l'entretien du bâtiment et le bâtiment lui-même. L'EPT rétrocède à la Ville les murs de l'ancien conservatoire l'ECAM.

Question d'un habitant : Existe-t-il une politique pour valoriser concernant la vente de produits issus du circuit-court sur la commune ?

Jean-François Delage : Nous avons la chance d'avoir deux AMAP sur la ville : Karotte et Les Oiseaux du passage qui distribuent chaque semaine des paniers de fruits et légumes. Depuis trois semaines, nous accueillons également, l'entreprise Kelbongoo qui travaille en circuit court. Elle propose des légumes, de la viande, du vin, des fruits, de l'épicerie... Tous les produits sont produits à moins de 250 kms de Paris.

Question d'un habitant : Il y a trop de pigeons sur la Place Jean-Baptiste Clément.

Jean-François Delage : Nous avons installé des pigeonniers et fait récemment une campagne de sensibilisation et d'affichage sur le sujet mais certains habitants continuent de les nourrir.

Question d'un habitant : Concernant la propreté de la place Jean-Baptiste Clément, il y a eu une amélioration mais depuis peu cela se dégrade. Serait-il possible de faire passer plus souvent des employés de la ville ? Où en est-on du projet des brumisateurs ?

Service technique : Ils passent déjà deux fois par jour sur la place.

Jean-Philippe Edet, élu chargé de l'éducation, de la citoyenneté, du monde combattant et chargé du conseil de quartier Mairie-Fontainebleau : Cela avance c'est budgété et en cours : il y aura deux canopées une avec brumisateur, l'autre équipée d'un banc circulaire. Il y aura également des plantes rampantes pour cacher l'accès à l'ascenseur. Il y a également des contraintes techniques concernant l'accès des pompiers.

Prochain conseil de quartier :
JEUDI 6 JUIN A 19h30 A L'ECOLE CHARLES-PEGUY